



COMMISSION RÉGIONALE RÉGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

SAISON 2022-2023

PROCÈS-VERBAL n°06

Lundi 20 février 2023
Ligue de Football de Normandie

Présents : MM. BERLY Jean-Michel, ANDEOLE Éric, CHAPILLON Jean-Claude, LEFEBVRE Christian, BENOIT Raymond, ROUELLE Maurice

Excusés : /

Assiste : Ophélie Dreux, Secrétaire administrative

La prochaine réunion le 20 mars 2023 à 10h

Attention :
Les dossiers sont à retourner au plus tard le 13 mars.

DISTRICT DU CALVADOS

1. CLASSEMENTS

1.1. Classements initiaux : R.A.S

1.2. Confirmations de niveau de classement : R.A.S

1.3. Changements de niveau de classement : R.A.S

2. INSTALLATIONS ÉQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

2.1. Classements provisoires : T7 Prov : R.A.S

2.2. Classements Niveaux T4 SYN, T5 SYN, T6 SYN, T7 SYN. : R.A.S

2.3. Classements Niveaux Foot A8, Foot A5. : R.A.S

2.4. Tests in situ de maintien de classement. : R.A.S

3. RETRAIT DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique. : R.A.S

4.2. Installations équipées d'un arrosage : R.A.S

4.3. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel : R.A.S

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

6. PROCÈS --+ VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ ET ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. AFFAIRES DIVERSES :

• HEROUVILLE ST CLAIR

STADE ALLENDE – NNI 143270201

Cette installation a été classée T5SYN jusqu'au 23/10/2026

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance du rapport de délégué :

« La rentrée aux vestiaires fut tendue. Aucune sécurité matérielle ne fut assurée (barrière...) Nous nous sommes donc mêlés à la foule sous la sécurité d'un dirigeant d'Hérouville. »

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S rappelle que l'avis technique préalable favorable donné pour cette rencontre était assorti d'une obligation pour le club et la collectivité d'assurer la sécurité des acteurs du jeu notamment entre les vestiaires et l'aire de jeu.

En cas de nouveau incident, la C.R.T.I.S ne donnera plus d'avis technique favorable pour l'utilisation de cette installation en terrain de repli.

8. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

8.1. Classements fédéraux initiaux éclairages : R.A.S

8.2. Confirmation de classement éclairage : R.A.S

8.3. Avis préalable éclairage : R.A.S

8.4. Affaires diverses éclairage : R.A.S

1. CLASSEMENTS

1.1. Classements initiaux : R.A.S

1.2. Confirmation de niveau de classement :

- **HENNEZIS**

STADE ARTHUR PROUIN – NNI 273290101

Cette installation a été classée T6 jusqu'au 11/12/2022.

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande de classement en T5 et des documents transmis :

- AOP du 10.09.2019
- Plan de situation
- Plan des vestiaires
- Plan de l'aire de jeux

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S propose le classement de l'installation en niveau T6 pour 10 ans, jusqu'à échéance du 20 février 2033.

- **RUGLES**

STADE CHARLES CONOTTE 1 – NNI 275020101

Cette installation a été classée T5 jusqu'au 15/12/2025.

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande de classement en T5 et des documents transmis :

- AOP du 16.04.2016
- Plan de situation
- Plan cadastral
- Plan des vestiaires

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S propose le classement de l'installation en niveau T5 pour 10 ans, jusqu'à échéance du 20 février 2033.

- **RUGLES**

STADE CHARLES CONOTTE 2 – NNI 275020102

Cette installation a été classée T7 jusqu'au 08/11/2022.

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande de classement en T7 et des documents transmis :

- AOP du 16.04.2016
- Plan de situation
- Plan cadastral
- Plan des vestiaires

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S propose le classement de l'installation en niveau T7 pour 10 ans, jusqu'à échéance du 20 février 2033.

- **RUGLES**

STADE CHARLES CONOTTE 3 – NNI 275020103

Cette installation a été classée T7 jusqu'au 08/11/2022.

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande de classement en T7 et des documents transmis :

- AOP du 16.04.2016

- Plan de situation
- Plan cadastral
- Plan des vestiaires

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S propose le classement de l'installation en niveau T7 pour 10 ans, jusqu'à échéance du 20 février 2033.

• SURVILLE

STADE DÉSIRÉ GOUGET – NNI 276240101

Cette installation a été classée T6 jusqu'au 08/11/2022.

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande de classement en T6 et du document transmis :

- Le rapport de visite effectué le 30 janvier 2023 par M. OLIVIER Christophe et M. GUITTON Thierry membres de la Commission Départementale des Terrains de l'Eure.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S propose le classement de l'installation en niveau T6 pour 10 ans, jusqu'à échéance du 20 février 2033.

La CRTIS demande que la hauteur des buts soit modifiée à 2m44 avant le 30 août 2023.

La C.D.T.I.S est chargée du contrôle de cette mise en conformité.

1.3. Changement de niveau de classement : R.A.S

2. INSTALLATIONS ÉQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

2.1. Classements provisoires : T7 Prov : R.A.S

2.2. Classements Niveaux T4 SYN, T5 SYN, T6 SYN, T7 SYN. : R.A.S

2.3. Classements Niveaux Foot A8, Foot A5. : R.A.S

2.4. Tests in situ de maintien de classement. : R.A.S

3. RETRAIT DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique. : R.A.S

4.2. Installations équipées d'un arrosage : R.A.S

4.3. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel : R.A.S

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

6. PROCÈS --+ VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ ET ARRETE D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. AFFAIRES DIVERSES

8. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

8.1. Classements fédéraux initiaux éclairages : R.A.S

8.2. Confirmation de classement éclairage : R.A.S

8.3. Affaires diverses éclairage : R.A.S

8.4 Avis préalable éclairage : R.A.S

1. CLASSEMENTS

1.1. Classements initiaux : R.A.S

1.2. Confirmations de niveau de classement : R.A.S

1.3. Changements de niveau de classement :

• LA SELLE LA FORGE

STADE MUNICIPAL 3 – NNI 614660103

Cette installation a été classée A8 jusqu'au 23/10/2028

La Commission Régionale des Terrains et des Installations reprend le dossier à la suite de la demande du club.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S propose le classement de l'installation en niveau T7 pour 10 ans, jusqu'à échéance du 20 février 2033.

2. INSTALLATIONS ÉQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

2.1. Classements provisoires : T7 Prov :

2.2. Classements Niveaux T4 SYN, T5 SYN, T6 SYN, T7 SYN. : R.A.S

2.3. Classements Niveaux Foot A8, Foot A5 : R.A.S

2.4. Tests in situ de maintien de classement. : R.A.S

3. RETRAIT DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique. : R.A.S

4.2. Installations équipées d'un arrosage : R.A.S

4.3. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel : R.A.S

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

6. PROCÈS + VERBAL DE LA COMMISSION DE SECURITE ET ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. AFFAIRES DIVERSES

• L'AIGLE

STADE RENÉ FOISY – NNI 612140101

Cette installation a été classée T4 jusqu'au 07/03/2025.

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance du rapport de délégué :

« Il n'y a pas de sécurité entre la porte des vestiaires et la grille menant au terrain qui se trouve à une quinzaine de mètre. Les spectateurs y ont accès facilement. »

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S demande au club et à la collectivité d'assurer la sécurité des acteurs du jeu entre les vestiaires et l'aire de jeu.

Une zone protégée ou un tunnel peuvent être mis en place pour assurer cette sécurité.

8. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

8.1. Classements fédéraux initiaux éclairages :

8.2. Confirmation de classement éclairage : R.A.S

8.3. Changements de niveau de classement éclairage : R.A.S

8.4. Affaires diverses éclairage : R.A.S

8.5. Avis préalable éclairage :

- **BERD'HUIS**

STADE JACQUES SABRAS 2 – NNI 610430102

Cet éclairage n'a jamais été classé.

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande de classement E7.

- Relevé d'éclairage :
 - Éclairage moyen : 118 Lux
 - Facteur d'uniformité U1h : 0.22
 - Facteur d'uniformité U2h : 0.46

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S émet un avis technique favorable pour une installation d'éclairage entraînement niveau E7.

1. CLASSEMENTS

1.1. Classements initiaux : R.A.S

1.2. Confirmations de niveau de classement :

• FLEURY

STADE LÉONCE LELOUP – NNI 501850101

Cette installation a été classée T7 jusqu'au 19/02/2022

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande de classement en T7.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S propose le classement de l'installation en niveau T7 pour 10 ans, jusqu'à échéance du 20 février 2033.

La CRTIS demande que la hauteur des buts soit modifiée à 2m44 avant le 30 août 2023.

La C.D.T.I.S est chargée du contrôle.

1.3. Changements de niveau de classement : R.A.S

2. INSTALLATIONS ÉQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

2.1. Classements provisoires : T7 Prov : R.A.S

2.2. Classements Niveaux T4 SYN, T5 SYN, T6 SYN, T7 SYN. :

• AVRANCHES

PLAINE DE JEUX DU ROCHER 4 – NNI 500250304

Cette installation a été classée T7 jusqu'au 22/11/2031

La Commission Régionale des Terrains et des Installations reprend le dossier à la suite de la visite de M. BERLY Jean-Michel, Président de la C.R.T.I.S.

Un local existant de 15 m2 équipé d'un lavabo sera attribué comme vestiaire arbitre à cette installation. Une cabine douche devra être installée en utilisant les arrivées d'eau du lavabo et l'évacuation eau existante.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S propose le classement de l'installation en niveau T6 pour 10 ans, jusqu'à échéance du 20 février 2033.

L'installation de la douche devra être réalisée avant fin 2023.

La C.D.T.I.S est chargée du contrôle de cet aménagement.

• AVRANCHES

STADE RAYMOND CLOUET – NNI 500250201

Cette installation a été classée T5SYN jusqu'au 01/06/2022.

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande de classement en T5 et des documents transmis :

- Rapport de visite effectué le 30 janvier 2023 par M. PAUTRET Hervé, membre de la Commission Départementale des Terrains et des Installations Sportives.
- Test in-situ du 30.11.2022

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S propose le classement de l'installation en niveau T5SYN pour 10 ans, jusqu'à échéance du 20 février 2033.

• COUTANCES

PARC DES SPORTS PAUL MAUNDRELL 2 – NNI 501470102

Cette installation a été classée T5SYN jusqu'au 09/09/2022.

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande de classement en T5SYN et des documents transmis :

- Test in-situ du 23.01.2023

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S propose le classement de l'installation en niveau T5SYN pour 10 ans, jusqu'à échéance du 20 février 2033.

2.3. Classements Niveaux Foot A8, Foot A5 : R.A.S

2.4. Tests in situ de maintien de classement. : R.A.S

3. RETRAIT DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique. : R.A.S

4.2. Installations équipées d'un arrosage : R.A.S

4.3. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel : R.A.S

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

6. PROCÈS --+ VERBAL DE LA COMMISSION DE SECURITE ET ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. AFFAIRES DIVERSES

8. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE

8.1. Classements fédéraux initiaux éclairages :

• AVRANCHES

STADE RAYMOND CLOUET – NNI 500250201

Cet éclairage n'a jamais été classé.

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande de classement E6.

- Relevé d'éclairagement :
 - Éclairage moyen : 180 Lux
 - Facteur d'uniformité U1h : 0.55
 - Facteur d'uniformité U2h : 0.73

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S propose le classement de l'éclairage en niveau E6 pour 4 ans, jusqu'à échéance du 20 février 2027.

8.2. Confirmation de classement éclairage :

• SAINT LO

STADE LOUIS VILLEMER – NNI 505020101

Cet éclairage a été classé jusqu'au 15/02/2023

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande de classement E4.

- Relevé d'éclairagement :
 - Éclairage moyen : 415 Lux
 - Facteur d'uniformité U1h : 0.53
 - Facteur d'uniformité U2h : 0.70

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S propose le classement de l'éclairage en niveau E4 pour 4 ans, jusqu'à échéance du 20 février 2027.

Le dossier est transmis à la Fédération.

8.3. Changements de niveau de classement éclairage : R.A.S

8.4. Affaires diverses éclairage : R.A.S

8.5. Avis préalable éclairage :

- **LA HAYE**

STADE LOUIS GAMET 2 – NNI 502360102

Cet éclairage a été classé E7 jusqu'au 17/01/2024

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande de classement E6.

- Relevé d'éclairement :
 - Éclairement moyen : 169 Lux
 - Facteur d'uniformité U1h : 0.59
 - Facteur d'uniformité U2h : 0.82

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S émet un avis technique favorable pour un classement E6.

1. CLASSEMENTS

1.1. Classements initiaux : R.A.S

1.1. Confirmations de niveau de classement :

• ST LÉGER DU BOURG-DENIS

STADE ROGER DELALONDRE 1– NNI 765990201

Cette installation a été classée T5 jusqu'au 27/05/2021.

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande de classement en T5 et des documents transmis :

- Rapport de visite effectué le 29 mars 2022 par M. LEDOUX Thierry, membre de la Commission Départementale des Terrains et des Installations Sportives de la Seine-Maritime.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S propose le classement de l'installation en niveau T5 pour 10 ans, jusqu'à échéance du 20 février 2033.

1.4. Changements de niveau de classement :

• GODERVILLE

STADE MAMIE BREANT 1 – NNI 763020101

Cette installation a été classée T5 jusqu'au 30/04/2020

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande de classement T3 et des documents transmis :

- Rapport de visite effectué le 07 octobre 2022 effectué par M. LEFEBVRE Président de la Commission des Terrains et des Installations Sportives de la Seine-Maritime.
- AOP du 10.10.2022

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S propose le classement de l'installation en niveau T6 pour 10 ans, jusqu'à échéance du 20 février 2033.

2. INSTALLATIONS EQUIPEES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

2.1. Classements provisoires : T7 Prov : R.A.S

2.2. Classements Niveaux T4 SYN, T5 SYN, T6 SYN, T7 SYN. : R.A.S

2.3. Classements Niveaux Foot A8, Foot A5 : R.A.S

2.4. Tests in situ de maintien de classement. : R.A.S

3. RETRAIT DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique. : R.A.S

4.2. Installations équipées d'un arrosage : R.A.S

4.3. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel : R.A.S

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

6. PROCÈS +- VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ ET ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. AFFAIRES DIVERSES

• OFFRANVILLE

STADE DE L'ÉPINE 1 – NNI 764820101

Cette installation a été classée T5 jusqu'au 29/03/2031

La Commission Régionale des Terrains et des Installations reprend le dossier.

La C.R.T.I.S demande à la C.D.T.I.S le contrôle des mises en conformité demandée lors de la visite du 27 septembre 2021 et notifié sur le rapport de visite.

- **SAINT-ETIENNE DU ROUVRAY**

PARC DES SPORTS YOURI GAGARINE 1 – NNI 765750201

Cette installation a été classée T5 jusqu'au 19/08/2029

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance du rapport de délégué :

Le vestiaire :

« Le vestiaire arbitre initialement mis à notre disposition était vraiment trop petit, encombré d'objet divers (poteau de coin, drapeau de touche). La douche n'était pas opérationnelle car bouchée. »

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S demande que l'ensemble des vestiaires arbitres et joueurs ne soient encombrés d'aucun objet et que les douches soient opérationnelles. La C.D.T.I.S est chargée du contrôle du respect de ces obligations réglementaires.

- **SOTTEVILLE LES ROUEN**

STADE JEAN ADRET 3 – NNI 766810103

Cette installation a été classée T5SYN jusqu'au 27/09/2031

Cet éclairage a été classé E6 jusqu'au 07/11/2026

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance du courrier de M. PANE Luce, Maire de Sotteville Les Rouen.

« Demande de dérogation pour que l'équipe R1 puisse jouer sur le terrain synthétique à la suite du problème d'éclairage du terrain d'honneur ».

Au regard des classements des trois installations du site et les vestiaires Rotonde étant déjà attribués au Stade Jean Adret 2, la C.R.T.I.S émet un avis technique favorable pour l'utilisation en R1 SEN. Elle demande au service compétition du District et à celui de la Ligue de ne pas programmer de match sur le stade Jean Adret 2 en même temps que la R1 SEN.

8. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

8.1. Classements fédéraux initiaux éclairages :

- **OURVILLE EN CAUX**

STADE GASTON LECOQ 2 – NNI 764900102

Cet éclairage n'a jamais été classé.

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande de classement E7.

- Relevé d'éclairage :
 - Éclairage moyen : 69 Lux
 - Facteur d'uniformité U1h : 0.10
 - Facteur d'uniformité U2h : 0.32

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S propose le classement de l'éclairage au niveau EEntraînement pour 4 ans, jusqu'à l'échéance du 25 janvier 2027.

8.2. Confirmation de classement éclairage :

- **GONFREVILLE L'ORCHER**

COMPLEXE SPORTIF MAURICE BAQUET 1 – NNI 763050101

Cet éclairage a été classé E4 jusqu'au 16/12/2022

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande de classement E4.

- Relevé d'éclairage :
 - Éclairage moyen : 290 Lux
 - Facteur d'uniformité U1h : 0.56
 - Facteur d'uniformité U2h : 0.72

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S transmet la demande de classement à la Fédération.

• GONFREVILLE L'ORCHER

COMPLEXE SPORTIF JULIEN SÉRON 1 – NNI 763050301

Cet éclairage a été classé E7 jusqu'au 24/05/2020

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande de classement E6.

- Relevé d'éclairage :
 - Éclairage moyen : 192 Lux
 - Facteur d'uniformité U1h : 0.41
 - Facteur d'uniformité U2h : 0.60

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S propose le classement de l'éclairage au niveau E6 pour 4 ans, jusqu'à l'échéance du 25 janvier 2027.

• LE PETIT-QUEVILLY

STADE ROBERT DIOCHON – NNI 764980101

Cet éclairage a été classé E3 jusqu'au 25/11/2022

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande de classement E3 :

- Relevé d'éclairage :
 - Éclairage moyen : 1378 Lux
 - Facteur d'uniformité U1h : 0.59
 - Facteur d'uniformité U2h : 0.74

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S transmet la demande de classement à la Fédération.

8.3. Changements de niveau de classement éclairage : R.A.S

8.4. Affaires diverses éclairage : R.A.S

8.5. Avis préalable éclairage :

• GODERVILLE

COMPLEXE SPORTIF MAMIE BREANT 2 – NNI 763020102

Cet éclairage n'a jamais été classé.

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande de classement.

- Relevé d'éclairage :
 - Éclairage moyen : 101 Lux
 - Facteur d'uniformité U1h : 0.23
 - Facteur d'uniformité U2h : 0.48

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S émet un avis technique favorable pour un classement E7.